

Annexe I : Calendrier des épreuves

EPREUVES		DATES	HORAIRES
ECRITS	E3 – A MATHÉMATIQUES (1)	Lundi 10 mai 2021	8h00 – 9h30
	E3 – B SCIENCES PHYSIQUE (1)		10h30 – 12h00
	E1 CULTURE GÉNÉRALE ET EXPRESSION (2)	Mardi 11 mai 2021	10h00 – 14h00
	ARTS VISUELS	Mercredi 12 mai 2021	8h00 – 11h00
	E5 – A Démarche créative	Mécredi 19 mai 2021	8h30 – 17h00 Dont 30 mn de repas pris sur place
ORAUX	E5 – B Travaux personnels (3)	Du lundi 7 au vendredi 11 juin selon les besoins des centres	A partir de 8h30
	E4 Epreuve professionnelle de synthèse (3)	Du lundi 14 au vendredi 18 juin selon les besoins des centres	A partir de 8h30
	Langue vivante I (anglais, allemand, arabe, chinois, espagnol, hébreu moderne, italien, portugais, russe)	A déterminer par les recteurs	A partir de 8h30
Epreuves facultatif	Langue vivante II	A déterminer par les recteurs	A partir de 8h30
	Approfondissement sectoriel	Du lundi 14 au vendredi 18 juin selon les besoins des centres	A partir de 8h30
	Engagement étudiant	Du lundi 14 au vendredi 18 juin selon les besoins des centres	A partir de 8h30

- (1) Aucune sortie des salles d'examen n'est autorisée avant la fin de l'épreuve.
- (2) Aucune sortie des salles d'examen n'est autorisée avant la fin de la 2^{ème} heure de composition
- (3) Le dossier correspondant à la sous-épreuve U4.1 : projet professionnel, comprend :
 - A. **L'ensemble des recherches et le développement du projet**, qui seront apportés par le candidat et mis à la disposition du jury, le **jour même de l'épreuve**.
 - B. **Les documents de synthèse** regroupés en trois sous-dossiers :
 - Un sous-dossier relatif aux aspects économiques et législatifs liés au projet
 - Un sous-dossier relatif à l'analyse philosophique du projet

Qui seront déposés dans le centre d'examen, **impérativement avant le vendredi 11 juin 2021 à 12h00**.

Les dossiers correspondant aux autres épreuves ou sous-épreuves :

- Le dossier de rapport de stage ou d'activités professionnelles,
- Le dossier d'approfondissement sectoriel,
- Le dossier de travaux personnels

Seront apportés par le candidat et mis à disposition du jury, le **jour même de l'épreuve**.